

FICHE DE PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE

CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCES A PERSONNES (REC. SSIAP2)

TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 98%

PUBLIC VISE

Tout détenteur d'un SSIAP2 ou équivalent ou ERP2 ou IGH2 en cours de validité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de maintenir et d'actualiser ses connaissances théoriques et pratiques liées aux Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir le diplôme de SSIAP2 ou équivalent (ERP2 ou IGH2...) n'ayant pas dépassé la date de fin de validité triennale.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).

ANIMATION PEDAGOGIQUE

- Intervenants avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION
- Ou experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter.

DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

DUREE DE LA FORMATION

02 jours (14 heures) hors pause et hors temps de déplacement et d'examen.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 15 maximum

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **SEQUENCE 1 : PREVENTION** **04H00**
 - Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
 - Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
 - Accessibilité du public.
- ✓ **SEQUENCE 2 : MOYENS DE SECOURS** **02H00**
 - Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours Composition et fonctionnement
 - Agents extincteurs et moyens d'extinction.
 - SSI.
- ✓ **SEQUENCE 3 : GESTION DU PC SECURITE** **03H00**
 - Gestion du PC en situation de crise.
 - Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours.
 - Gestion d'une évacuation,
 - Compte-rendu à la hiérarchie
- ✓ **SEQUENCE 4 : ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION** **02H00**
 - Formation des agents de l'équipe
 - Les méthodes pédagogiques :
 - Pratique de l'animation.
 - Déroulement chronologique d'une séance.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02

✓ SEQUENCE 5 : L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE

03H00

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Gérer les conflits.
- Gestion des documents administratifs.

ORGANISATION

Nos formations SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

CERTIFICATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Feuille de présence
- Délivrance d'une attestation de fin de formation au stagiaire.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction au stagiaire à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP2 au stagiaire.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- **Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.**
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

COUT DE LA FORMATION

(nous consulter)

FORMACODE : 42811 - SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

- **CONTACTS** :
 - **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
 - **Portable** : 07 61 73 20 10

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02

Eustache AZIE

- **CONTACTS :**

- **E-mail** : **contact@ifps-formation.fr**
- **Portable** : **07 61 73 20 10**



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

AUTORISATION D'EXERCER :

Agrément délivré par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris sous le numéro : **0034/2018**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02